

Bruxelles propose une réforme radicale de la pêche

La Commission européenne a adopté un projet de réglementation visant à réduire la flotte et le volume de captures

C'est une quadruple révolution dans la politique commune de pêche qu'a adoptée la Commission européenne, mercredi 13 juillet. Faisant siennes les propositions de la commissaire à la pêche, Maria Damanaki, le collège des commissaires ouvre la voie à une réforme radicale du secteur en Europe à partir de 2013, malgré la vive opposition des grands pays pêcheurs.

Alors que 75 % des ressources halieutiques de l'Union européenne (UE) sont surexploitées, « la France et l'Espagne voudraient maintenir le statu quo, voire renforcer encore la pêche industrielle », déplore François Chartier, responsable de la campagne Océans de Greenpeace France.

Première révolution : l'instauration d'un marché de quotas individuels de pêche, des « concessions »

que les pêcheurs pourront vendre s'ils cessent leur activité.

La mesure, réservée aux navires de plus de 12 mètres et aux chalutiers, est censée réduire le nombre de bateaux. Les primes à la casse destinées à subventionner les baisses de capacité, jugées inefficaces par M^{me} Damanaki, seraient en revanche supprimées, suscitant la colère de la France et de l'Espagne.

Ce système de « concessions » est fermement contesté par la France, mais aussi par nombre d'organisations écologistes, hostiles à une logique centrée sur le marché. « C'est une aberration, qui a abouti à une concentration du secteur de la pêche entre quelques grands investisseurs partout où elle a été appliquée », prévient-on au ministère de la pêche, à Paris.

Deuxième bouleversement : le projet affirme l'objectif d'atteindre

le « rendement maximal durable », c'est-à-dire de ne prélever que des quantités de poisson ne mettant pas en danger la reproduction du stock, d'ici à 2015.

La commission entend ainsi mettre fin au marchandage annuel

Les rejets de poisson atteindraient 23 % des prises : une « pratique inacceptable », selon M^{me} Damanaki, commissaire à la pêche

sur les quotas de pêche. Ceux-ci devraient désormais se conformer strictement aux avis scientifiques sur l'état de la ressource. En l'absence de données suffisantes, les quotas devraient être systématiquement

abaissés selon un principe de précaution. « Ce type de décision risque d'entraîner des moratoires et de détruire la pêche », s'inquiète-t-on à Paris. Troisième choc : l'interdiction, d'ici à 2016, du rejet en mer des captures indésirées. Ces rejets atteindraient 23 % de l'ensemble des prises, selon la commissaire, qui dénonce une « pratique inacceptable ». Les pêcheurs seraient alors obligés de rapporter au port tous les poissons capturés, y compris les plus petits, invendables. « Avec cette mesure, on passe de quotas de débarquement à des quotas de capture », approuve Stéphane Beaucher, de l'ONG Ocean2012.

Paris dénonce en revanche une « hypocrisie » : « Qui va aller vérifier ce que font les bateaux ? Mieux vaudrait travailler avec les professionnels, pour élaborer des solutions pêcherie par pêcherie », indi-

que-t-on au cabinet du ministre de la pêche, Bruno Le Maire.

Dernière révolution : la « moralisation » des accords de pêche qui lient l'UE à quinze pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Moyennant des redevances qui totalisent 156 millions d'euros par an, l'UE assure à ses pays membres un accès à des ressources devenues vitales : les eaux européennes ne fournissent aux Vingt-Sept que six mois d'autonomie en poisson. « Nous avons exporté notre surcapacité de pêche dans les mers du Sud », estime M. Beaucher, qui dénonce « un pillage des ressources des pays en développement ».

M^{me} Damanaki souhaite que les accords signés par l'UE, rebaptisés « accords de pêche durable », respectent les ressources en poisson et les besoins des populations, en exigeant des pays tiers le respect des

droits de l'homme et la transparence dans l'usage des fonds.

Pour les organisations écologistes, cette réforme ne va pas assez loin : « Le projet n'instaure pas une approche écosystémique, donnant une priorité d'accès aux ressources à la pêche artisanale », regrette François Chartier, de Greenpeace. « Le texte ne prévoit aucune mesure vraiment contraignante pour éradiquer la surpêche », estime aussi Stéphane Beaucher.

La proposition de la Commission doit pourtant encore être examinée par le Parlement européen, puis par le conseil des ministres des Vingt-Sept. Face à l'hostilité de nombreux États membres, M^{me} Damanaki aura sans doute du mal à maintenir debout tous les piliers de sa réforme. Reste à savoir lequel elle devra sacrifier. ■

Grégoire Allix

Au Sénégal, la colère gronde contre le pillage du poisson par les bateaux « étrangers »

Reportage

Mbour (Sénégal)
Envoyé spécial

Des dizaines de pirogues dansent un ballet de couleurs vives face à la plage de Mbour, à 80 km au sud de Dakar, ce lundi 4 juillet. Des gaillards en ciré jaune, de l'eau jusqu'à la poitrine, portent sur la tête de lourdes caisses de poissons-chats. Sur la plage transformée en criée permanente et sous l'auvent de béton du quai de pêche, dans une odeur oppressante, des centaines de femmes et d'hommes étalent poulpes, crustacés et daurades sous un soleil de plomb. Certains, pourtant, rentrent bredouilles.

« Ça n'a pas été une très bonne journée pour la pêche », observe Abdoulaye Ndao, propriétaire d'une pirogue de 22 mètres : « Il n'y a pas si longtemps, on remontait des filets pleins, mais il y a de moins en moins de poisson. »

Un fait confirmé par Gaoussou Gueye, de l'Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale à Mbour : « Ce printemps, le

« Ces chalutiers font sans cesse des incursions dans les zones réservées à la pêche artisanale »

Bara Sow
Syndicat des gens de mer

manque de poissons a entraîné de graves problèmes alimentaires et une chute des revenus. Les pêcheurs ont dû réduire les dépenses de santé, d'éducation. »

L'origine de cette disette flotte sur toutes les lèvres : les « bateaux russes ». Soit vingt et un chalutiers congélateurs géants battant pavillon étranger (russe, pour



Le port de Mbour, au Sénégal, le 4 juillet. BOUBACAR TOURÉ MANDÉMORY POUR « LE MONDE »

huit d'entre eux), auxquels le ministre de l'économie maritime, Khouraiichi Thiam, a vendu des licences de pêche au petit pélagique – sardine, sardinelle, maquereau, chinchard...

Une provocation, pour les pêcheurs sénégalais, alors que les stocks de poissons souffrent déjà de la surpêche. « Ces petits pélagiques, c'est la base de notre sécurité alimentaire », insiste M. Gueye.

Au Sénégal, la pêche artisanale et ses 15 000 pirogues totalisent 80 % des prises. Pêcheurs, mareyeurs, transformateurs... le

secteur fait vivre plus de 600 000 personnes. Venu de Dakar, de Kayar, de Saint-Louis ou de Joal, ce petit monde s'est réuni à Mbour, le 4 juillet, pour dire son inquiétude et sa colère. « Nous n'avons pas assez de poisson pour le vendre à des bateaux étrangers », résume Abdoulaye Ndao.

Chargé, dans son uniforme kaki, de leur porter la parole de l'Etat, le préfet du département de Mbour, Alyoune Badara Diop, s'est voulu rassurant : « Il n'y a pas de menace sur la ressource, les chalutiers pêchent dans des zones de hau-

te mer inaccessibles aux pirogues. »

Une plaisanterie, pour Bara Sow, le représentant du Syndicat autonome des gens de mer : « Ces chalutiers font sans cesse des incursions dans les zones réservées à la pêche artisanale. On alerte les autorités, mais rien ne se passe ! » Le gouvernement a un autre argument : s'il ne vend pas ces licences, ce sont les pays voisins qui empocheront toute la manne des bancs qui migrent le long de l'Afrique de l'Ouest. Ces eaux, parmi les plus poissonneuses du monde, attirent des centaines de bateaux euro-

péens, russes et asiatiques. Une ruée vers l'or des mers, tant qu'il y en a : sur tout le globe, la surpêche épuise la ressource. « Le poisson est devenu un enjeu stratégique et géopolitique », analyse Stéphane Beaucher, de l'ONG Ocean2012, pour qui « la course au poisson pourrait finir en guerre du poisson ».

De la même manière qu'elles achètent en Afrique des milliers d'hectares de terres cultivables, les grandes économies mondiales se disputent l'accès aux océans du continent. Cet accaparement, pour un prix dérisoire – 7,6 millions



d'euros pour les vingt et une licences du Sénégal, soit 24 euros la tonne de poisson –, alimente les soupçons de corruption. « Cet argent n'ira pas dans les comptes publics, il servira à financer la campagne du candidat du pouvoir à l'élection présidentielle de 2012 », affirme Moustapha Dieng, représentant du Syndicat de la pêche artisanale de Saint-Louis.

Dans toute l'Afrique de l'Ouest, la colère gronde. Combien sont-ils, ces bateaux-usines qui ratissent les mers africaines ? L'Union européenne, à elle seule, compte près de 500 navires de pêche en dehors des eaux communautaires : 160 au Maroc, une centaine en Mauritanie, 60 en Guinée-Bissau, une quarantaine en Côte d'Ivoire...

Il faut y ajouter les chalutiers-congélateurs russes, japonais, coréens ou naviguant sous des pavillons de complaisance (Belize ou Kiribati). Sans oublier, bien sûr, les Chinois. « Jusqu'au milieu des années 2000, la Chine opérait en Afrique sur de véritables épaves ; désormais, ils investissent dans des bateaux ultra-performants », note Stéphane Beaucher.

Plus inquiétant, après s'être intéressés exclusivement aux espèces à haute valeur commerciale, comme le poulpe ou la daurade, les navires étrangers pêchent désormais tous azimuts. « Les flottes chinoises et russes se précipitent depuis quelques mois sur les petits pélagiques africains pour en faire des farines destinées à l'aquaculture », indique Béatrice Gorez, coordinatrice de la Coalition pour des accords de pêche équitables, à Bruxelles.

Au Sénégal, dont l'accord de pêche avec l'Union européenne est gelé depuis 2006, la mainmise sur le poisson a pris une forme plus insidieuse. « Une trentaine de chalutiers européens pêchent au Sénégal sous pavillon national, via des sociétés mixtes opaques », estime Béatrice Gorez.

Pour résister à la concurrence de ces chalutiers, la pêche artisanale prend conscience qu'elle doit moderniser ses outils de gestion et ses infrastructures sanitaires. Sur le quai de pêche de Mbour, c'est encore par terre que se négocie le prix du poisson destiné à l'exportation, tandis que la salle de ventes aux allures de laboratoire, financée par l'Union européenne, reste désaffectée. ■

G. A.

G. A.

L'aire protégée de Joal tente de résister à la multiplication des pirogues

Reportage

Joal-Fadiouth (Sénégal)
Envoyé spécial

Après 4 km de navigation cap au large, lundi 4 juillet, la pirogue de Karim Fall accoste un réseau de bouées frappées d'un panda. Financées par le WWF, les balises délimitent l'un des rares endroits au Sénégal où les poissons pullulent à nouveau : l'aire marine protégée (AMP) de Joal-Fadiouth.

« Sur la moitié de ces 174 km², la pêche est interdite ; sur l'autre moitié, elle est strictement réglementée », explique M. Fall, qui préside l'association des jeunes pêcheurs et le comité de gestion de l'AMP.

Outre les herbiers marins, ce petit paradis, situé à 115 km au sud de Dakar, protège 5 000 hectares de rivage où viennent pondre les tortues, un bras de mer où s'ébattent les lamantins et 300 hectares de mangrove, royaume des pélicans. Un écosystème indispensable à l'abondance du poisson. « Depuis la création de l'AMP, les poissons sont de plus en plus nombreux », se félicite le pêcheur.

Officiellement créée en 2004, l'aire marine a pris corps en 2009. Il y avait urgence. « Beaucoup d'espèces ont disparu ou se sont raréfiées », témoigne Karim Sall. Mais l'ennemi ici n'est ni russe ni chinois : ce sont les pêcheurs sénégalais eux-mêmes.

Des milliers de Sénégalais migrent vers la côte pour tenter leur chance dans l'un des rares secteurs qui assurent des revenus immédiats. Joal-Fadiouth est ainsi passé de 6 400 habitants en 1966 à près de 45 000. « Le village comptait une dizaine de pirogues il y a cinquante ans, il y en a 3 000 aujourd'hui », soupire Karim Fall. Gâchis considérable, techniques interdites... les critiques pleuvent contre cette pêche de moins en moins « traditionnelle ».

« La pêche artisanale est en surcapacité : malgré l'instauration de permis en 2006, on a dépassé les 15 000 pirogues », déplore Gaoussou Gueye, de l'Association pour la promotion et la responsabilisa-

tion des acteurs de la pêche artisanale à Mbour. On ne peut pas toujours accuser les chalutiers industriels étrangers. Les artisans n'aiment pas ce discours, mais ils doivent se responsabiliser. »

« Mécontenter l'électorat »

Face à cette surpêche, beaucoup déplorent l'inertie de l'Etat. « Le code de la pêche n'est jamais appliqué, il n'y a aucun contrôle : le gouvernement ne veut pas mécontenter cet électorat », estime M. Fall. A Mbour, le bateau de la surveillance maritime ne quitte jamais la plage.

Si l'AMP de Joal-Fadiouth a pu faire respecter les règles d'une pêche durable, c'est d'abord parce